

**DEPARTEMENT DES PYRENEES
VILLE DE CERET**

Date de convocation :
01/04/2026

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 02
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

**Affectation des
résultats 2025**

Budget Principal

En l'an deux mille vingt-six et le seize avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BENARD Gisèle, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. ANGULO José, Adjoint ; M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale ;

Absent : BELTRAN José, Adjoint,

Secrétaire de séance : M. ROIG Julien, Conseiller Municipal

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats du Compte Financier Unique – BUDGET PRINCIPAL de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (BC 200)

Section Investissement

Report du résultat 2024	- 942 431,69
Résultat 2025	- 148 690,98
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 1 091 122,67
Restes à réaliser en dépenses	587 645,67
Restes à réaliser en recettes	570 015,14
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 1 108 753,20

Section de fonctionnement

Report du résultat 2024	-
Résultat 2025	519 228,39
Excédent ou déficit cumulé	519 228,39
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	519 228,39
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	-

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE à la MAJORITE

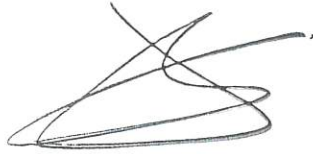
de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

- **d'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Maire,

- **d'AFFECTER** les résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Julien ROIG



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.